Image not found or type unknown

LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE

Par **MIROUX Chantal**, le **15/12/2016** à **11:16**

Bonjour,
Je suis secrétaire dans une petite entreprise depuis pratiquement 6ans. Mes conditions sont très difficiles avec le PDG. Je précise ce n'est pas ma personne qui est concernée car il fait ça avec tout le monde. Il a eu plusieurs secrétaires qui ont eu les mêmes problèmes que je rencontre et qui sont parties. A part que je ne supporte plus cette ambiance. Je suis assez fatiguée, je rentre du travail constamment avec les nerfs ce qui se ressent sur ma vie de famille. Je suis suivie depuis plus d'un an par une psychiatre et psychologue. Mon employeur ne veut pas faire de rupture conventionnelle et voudrait me licencier pour faute (abandon de poste).Il est hors de question que je parte de cette façon car je n'ai rien à me reprocher. Je suis actuellement en maladie depuis mi août 2016 et mon dernière prolongation s'arrête le 02/01/2017. J'ai RDV avec mon médecin du travail le 02/1/17. Je voudrais me faire licencier pour inaptude. Je voudrais savoir d'une part si lui peut me faire une visite de reprise ou si je dois passer obligatoirement par mon médecin traitant et si la dépression peut être une cause au licenciement pour inaptitude. En plus je suis en train de perdre mon père et il m'est tout à fait impossible de reprendre le travail.J'ai reçu un courrier du médecin conseil de la sécu qui m'informe ne plus me payer mes indemnitées journalières. Il est important pour moi que les choses avancent rapidement car je n'ai plus de revenu. Merci d'avoir pris le temps de lire ma longue tirade.

Par **P.M.**, le **15/12/2016** à **11:20**

Bonjour,
L'arrêt-maladie ayant duré plus de 3 mois, vous devriez ou auriez dû organiser une visite de pré-reprise au Médecin du Travail qui est seul habilité à décider d'une inaptitude...
Cette demande aurait pu ou pourrait être appuyée par le médecin traitant...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés